

Les ententes sont acceptées, le travail se poursuit !

Après une tournée de consultation de l'ensemble des assemblées générales de l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep (ASPPC), la FEC-CSQ et la FNEEQ-CSN ont constaté l'acceptation des projets de règlement du présent cycle de négociations. Le contenu du projet à la table sectorielle du personnel enseignant du réseau collégial a été jugé suffisamment satisfaisant par une majorité, de l'ordre de 80 % des voix dans chacune des fédérations, pour permettre le renouvellement de nos conventions collectives sur cette base.

Fort des mandats obtenus par les deux organisations constituant l'ASPPC, le comité de négociation pourra maintenant parapher l'entente de principe et poursuivre le travail à compléter en vue de l'application de notre nouveau contrat de travail. En outre, la répartition des ressources enseignantes doit faire l'objet de travaux techniques d'ici le 31 mars prochain et les parties nationales devront valider certains textes. Le comité de négociation continue donc à œuvrer avec diligence et dans le respect des dispositions de l'entente. Une fois ce processus de « clause à clause » terminé, nous pourrons enfin signer la convention collective et débiter notamment le versement de la rétroactivité salariale.

La forte mobilisation en nos rangs aura été essentielle pour arracher les éléments qui se trouvent dans l'entente de principe à la table sectorielle. Rappelons que le contexte politique dans lequel s'est déroulée la négociation, avec les priorités affichées par la CAQ et l'approche centralisatrice privilégiée par le gouvernement, était loin de s'annoncer favorable à la défense de notre réseau collégial. Qu'à cela ne tienne, nous avons su faire preuve de ténacité et de détermination tout au long des pourparlers.

Et après ?

La démarche de consultation, marquée par un haut taux de participation, aura par ailleurs été l'occasion d'échanges sur les choix que nous avons dû faire en cours de route et sur nos attentes en termes de résultats. L'exercice du bilan de la négociation dans lequel nos fédérations respectives s'engageront prochainement permettra de poser un regard réflexif sur la démarche que nous avons menée collectivement.

À l'échelle nationale, au cours de la période qui nous mènera à l'échéance de notre convention collective, le 31 mars 2028, les parties pourront également se consacrer aux dossiers et enjeux qui échappent par leur nature à la négociation et préparer avec anticipation le prochain cycle de pourparlers. À l'échelle locale, nous devons alimenter les pratiques et structures qui ont permis l'expression de notre solidarité par la mobilisation en cours de renouvellement de notre contrat de travail. Que ce soit à travers des combats dans nos milieux ou des campagnes sociopolitiques plus larges, notre action syndicale, consolidée par l'expérience des deux dernières années, ne pourra qu'être une force incontournable avec laquelle les directions locales, le ministère de l'Enseignement supérieur, la Fédération des cégeps et la CAQ devront continuer de composer!